

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue lundi, le 4 mars 2019 à 19 h à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse, et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Martin Bouchard et Pierrot Lessard
Mesdames les conseillères, Johanne Morissette, Lyne Bolduc et Sandra Girard

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Mme Lise Garon, mairesse

41-03-19 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim.

***ORDRE DU JOUR
Lundi, 4 mars 2019***

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019*
4. **ADMINISTRATION**
 - 4.1 *Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires bruts pour le mois de février 2019*
 - 4.2 *Rapport de dépenses de la Directrice générale par intérim*
 - 4.3 *Rapport de dépenses du responsable des travaux publics*
5. **RÉSOLUTIONS À ADOPTER**
 - 5.1 *Présenter une demande d'aide financière à l'agence 9-1-1 dans le programme du volet 2*
 - 5.2 *Accepter l'offre de service de WSP dans le cadre de la réfection des infrastructures de la TECQ 2014-2018*
 - 5.3 *Approbation de la liste des arriérés de taxes 2017*
 - 5.4 *Transmission de la liste des arriérés de taxes 2017*

- 5.5. *Vente pour taxes 2017 – représentation de la municipalité*
- 5.6. *Accepter de défrayer les frais de classification Camping Québec*
- 5.7. *Confirmer la demande de réservation pour la Fabrique*
- 5.8. *Accepter une demande d'aide financière de Moisson Saguenay-Lac-St-Jean*
- 5.9. *Autoriser la participation à une formation sur les communications en situation d'urgence*
- 5.10. *Demande de consultations participative au Pafio*
- 5.11. *Déneigement des toitures des infrastructures municipales et de la cour d'école*
- 5.12. *Adhérer au groupe Novo Studio pour de la formation accréditée*
- 5.13. *Bonifier l'espace des archives municipales*
- 5.14. *Ouverture d'un poste – Journalier.ère*

6. COURRIER

- 6.1. *Gouvernement fédéral -Tourisme : Accusé réception résolution*
- 6.2. *Gouvernement du Québec : Accusé réception-7 km*
- 6.3. *Invitation à la marche et à la Course du rein 2019*
- 6.4. *Acceptation du projet FDT- 50 000\$ / ans Tourisme*

7. RAPPORT DES COMITÉS

- 7.1. *Sécurité civile...plan de mesure d'urgence*

8. RAPPORT DE LA MAIRESSE

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1 _____
- 9.2 _____

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

42-03-19 3. EXEMPTION DE LIRE ET ACCEPTATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

La directrice générale par intérim Myriam Lessard, dépose le procès-verbal et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février soit tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

4. ADMINISTRATION

43-03-19 4.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES BRUTS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
PAR APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche approuve la liste des comptes à payer au montant de huit mille deux cent soixante-dix dollars et quarante-cinq sous (8 270.45\$). La liste des comptes payés par prélèvement bancaire au montant de vingt-cinq mille quatre cent quarante-cinq dollars (25 485.00\$) et les comptes acceptés par résolution au montant de trente-huit mille quatre cent cinquante-deux dollars et vingt-huit sous (38 452.28\$). Les salaires payés aux élus au montant mille huit cent soixante dollars (1 860.00\$) et les salaires des employés au montant de quinze mille six cent cinquante six dollars et quatre-vingt quatre sous (15 656.84\$). Les avantages sociaux au montant de deux mille neuf cent trente-quatre dollars et cinquante-six sous (2 934.56\$).

QUE ces dépenses soient imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Lamarche représentant un grand total quatre-vingt-douze mille six cent cinquante-neuf dollars et treize sous (92 659.13\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5938 à 5968 inclusivement.

LISTE DES COMPTES À PAYER

Mégaburo	312,10 \$
Impressions Thibeault & Ass.	718,59 \$
Réseau Biblio	2 115,80 \$
BGM	122,61 \$
BMR	137,09 \$
Maxxam	483,18 \$
Collectes CODERR	97,73 \$
Synergie - développement et marketing	1 851,64 \$
HANNA instruments	97,73 \$
PG Solutions	1 034,78 \$
SÉCUOR	19,53 \$
Électriciens du Nord	1 221,10 \$
Bureau en gros	29,87 \$
Myriam Lessard (cpte dép.janv-fév)	28,70 \$

Total : 8 270.45 \$

LISTE DES COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

MRC - Janvier (fact.#97027/97042/97042)	17 518,07 \$
MRC - Tech.inform.(fact.# 97065)	37,80 \$
MRC - Génie civil (fact.# 97080)	2 088,00 \$
Petite caisse - Février	214,90 \$
Petite caisse - Février (timbres)	219,10 \$
Revenu Québec - acompte provision.	820,39 \$
Poste Canada (4 rouleaux timbres)	413,91 \$
Bell (Fax - bureau)	218,95 \$
Bell (Pompier)	288,13 \$
Hydro-Québec (Station pompe-181 principale)	173,91 \$
Hydro-Québec (Presbytère)	815,00 \$
Hydro-Québec (Garage Municipal)	384,72 \$

Hydro-Québec (Épuration -200, des Iles)	1 373,67 \$
Hydro-Québec (Eau place du Quai)	383,36 \$
Hydro-Québec (Syst. Comm. pompier)	132,07 \$
Hydro-Québec (Camping - Volet II)	32,14 \$
Hydro-Québec (Camping)	32,14 \$
Hydro-Québec (Éclairage rues)	338,74 \$

Total : 25 485.00 \$

LISTE DES COMPTES À PAYER ACCEPTÉE PAR LA RÉOLUTION DU CONSEIL

BGM	4 627,54 \$
ADMQ	619,72 \$
Gilles Boudreault	1 820,00 \$
Gilles Boudreault	840,00 \$
Cain Lamarre	114,98 \$
Entrepren. Forestiers Alex & Nico	2 644,43 \$
Entreprise Fortin Labrecque	27 785,61 \$

Total : 38 452.28 \$

Comptes à payer :	8 270.45 \$
Comptes payés	25 485.00 \$
Comptes par résolution	38 452.28 \$
Total des salaires des conseillers :	1 860.00 \$
Total des salaires des employés :	15 656.84 \$
Avantages sociaux :	2 934.56 \$
 Grand Total :	 92 659.13 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné, Myriam Lessard, directrice générale par intérim, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Le 4 mars 2019

Myriam Lessard, Directrice générale par intérim

44-03-19 4.2 RAPPORT DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 232-12-2007-01-2012 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 1 juin 2012.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
BGM	122.61 \$

Total: 122.61 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

45-03-19 4.3 RAPPORT DE DÉPENSES DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la modification au règlement # 232-12-2007-01-2012 sur le contrôle et suivi budgétaire adopté à la séance ordinaire du 1 juin 2012.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

FOURNISSEUR	MONTANT
BMR	49.93 \$

Total 49.93 \$

Explication : Pancarte « Défense de stationner », bac de rangement, roulettes du meuble micro, clé pour la caserne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

46-03-19 5.1 PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE 9-1-1 DANS LE PROGRAMME DU VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Lamarche présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité de Lamarche atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locales(s) de *Saint-Nazaire, Labrecque, L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Monique, Saint-Ludger-de-Milot et Alma* pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité de Lamarche autorise Madame Myriam Lessard directrice générale par intérim, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

47-03-19 5.2 ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE WSP DANS LE CADRE DE LA REFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie conseil WSP de Chicoutimi a dès le début travaillé sur ce dossier, a procédé à l'analyse des conduites, des infrastructures désuètes, a assuré le suivi et est amplement justifié à accompagner la Municipalité de Lamarche dans la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une offre de service de la firme d'ingénierie conseil WSP dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures du programme de la TECQ 2014-2018 qui sont subventionnés;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de cette offre de service est de moins de 25 000\$, donc le contrat est octroyé de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme d'ingénierie conseil WSP au montant 18 260\$, taxes en sus qui consiste à réaliser l'ingénierie détaillée ainsi que de produire les appels d'offres de service pour la réalisation du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

48-03-19 5.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES 2017

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1022 du Code Municipal, la directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article de loi, cet état ou cette liste doit être soumis au conseil et approuvé par celui-ci;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales telles que préparée par la directrice générale par intérim et la secrétaire trésorière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

49-03-19 5.4 TRANSMISSION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES -2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

QUE la directrice générale par intérim et secrétaire trésorière, conformément aux dispositions de l'article 1023 du Code municipal transmet avant le 7 mars au bureau de la M.R.C. de Lac St-Jean-Est, la liste des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes de l'année 2017.

Rapport
Vente pour non paiement taxes - 2017
04-mars-19

# MATRICULE	\$
3605-89-5994-00-0000	1 578.48 \$
3708-10-1053-00-0000	1 532.09 \$
	3 110.57 \$

50-03-19 5.5. VENTE POUR TAXES 2017 – REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 1038 du Code Municipal permettent à une municipalité d'enchérir et acquérir les immeubles en vente pour taxes sur son territoire sous l'autorisation du conseil municipal;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin

ET RÉSOLU

DE MANDATER Madame Myriam Lessard, directrice générale par intérim à représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 20 juin 2019 à la salle du conseil de la ville d'Alma.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

51-03-19 5.6 ACCEPTER DE DÉFRAYER LES FRAIS DE CLASSIFICATION CAMPING QUEBEC

ATTENDU QUE selon la loi sur les établissements d'hébergement touristique (L.R.Q., chapitre E-14.2) l'organisme mandaté par le Ministère du Tourisme pour classifier les établissements de camping est Camping Québec par une visite aux deux (2) ans;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche opère un camping municipal et doit respecter la réglementation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte une dépense de l'ordre de 287.84 \$ (tx incluses) pour la classification de 2019 du camping et marina du Lac Tchitogama

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

52-03-19 5.7 CONFIRMER LA DEMANDE DE RÉSERVATION POUR LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a déposé une demande auprès de la municipalité pour réserver la salle municipale le samedi, 27 avril 2019 pour leur soirée « cadeaux »;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Bouchard
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE le conseil **CONSENTE** à offrir gratuitement la salle municipale à la Fabrique pour le déroulement de leur activité le samedi 27 avril prochain;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

53-03-19 5.8 ACCEPTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MOISSON SAGUEANY-LAC ST-JEAN

CONSIDÉRANT QU'il y a des utilisateurs de ce service dans la municipalité de Lamarche ces dernières années;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

QUE le conseil **ACCEPTÉ DE REMETTRE** à Moisson Saguenay Lac St-Jean un montant de cinquante (50\$) dollars.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

54-03-19 5.9 AUTORISER LA PARTICIPATION À UNE FORMATION SUR LES COMMUNICATIONS EN SITUATION D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec doivent préparer leur plan de mesure d'urgence avant le 19 novembre 2019 selon la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3);

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Sécurité publique a adopté un règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de l'information d'urgence offre à la municipalité la possibilité de participer à une formation sur les moyens de bien se préparer à ces enjeux de communication lorsque survient une catastrophe ou un sinistre;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE le conseil **AUTORISE** Mesdames Lise Garon, mairesse et Myriam Lessard directrice générale par intérim, a participé la formation « être le porte-parole lors d'une situation d'urgence et les relations de presse en situation d'urgence » offert en collaboration le ministère de la sécurité civile au moment opportun au bureau de Jonquière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

55-03-19 5.10 DEMANDE DE CONSULTATIONS PARTICIPATIVE AU PAFIO

ATTENDU QUE la municipalité de Lamarche s'est dotée d'un plan stratégique de développement touristique axé sur la motoneige, l'écotourisme et l'aventure douce;

ATTENDU QUE le plan permettra de développer l'industrie touristique non seulement à Lamarche mais dans toute la région du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la Rivière Péribonka, avec son aspect naturel et sauvage, est la valeur principale sur laquelle le plan se fonde;

ATTENDU QUE le PAFIO 2019 annonce des coupes forestières en bordure du Lac Tchitogama et de la rivière Cléophe;

ATTENDU QUE le PAFIO 2019 est imprécis sur la préservation du couloir visuel de la Rivière Péribonka;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Lamarche s'oppose aux coupes forestières dans le couloir visuel de la rivière Péribonka, du Lac Tchitogama et de la Rivière Cléophe (PAFIO 2019);

QUE le conseil demande d'être consulté lors de la délimitation de ces couloirs visuels et de la préparation des plans de coupe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

56-03-19 5.11 DÉNEIGEMENT DES TOITURES DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET DE LA COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE les toitures des édifices municipaux cumulent des amas de neige importants sur les immeubles municipaux et que nous devons faire un entretien préventif et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lamarche a une entente avec la Commission scolaire du Lac St-Jean pour l'utilisation des locaux de l'école gratuitement pour les activités suivantes;

- Karaté à toutes les semaines de septembre à juin
- Des différentes pratiques de sport de mars à mai annuellement
- Du camp de jour de la fin juin à août;

CONSIDÉRANT QUE cette entente balise bien les engagements entre les deux (2) parties;

CONSIDÉRANT QU'en 2017 la Commission scolaire a participé financièrement avec la Municipalité de Lamarche à des travaux de réfection pour un égouttement des eaux pour le tiers des coûts de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a déjà procédé antérieurement au déneigement de la cour d'école et qu'il y a de fortes possibilités qu'il y ait infiltration d'eau dans le sous-sol de l'école, au printemps à la fonte des neiges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté antérieurement un règlement sur le suivi et contrôle budgétaire qui encadre la délégation son pouvoir d'autorisation de dépenser à la directrice générale et secrétaire trésorière

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim, de procéder l'appel d'offres de gré à gré auprès de deux (2) entreprises de la Municipalité de Lamarche pour le déneigement des toitures et enlever la neige dans la cour;

QUE les travaux de déneigement soient effectués conformément aux endroits indiqués dans l'appel d'offres : Édifice municipale, presbytère et garage et de la cour d'école;

QUE les travaux de déneigement de la cour d'école soit fait en priorité;

59-03-19 5.14 **OUVERTURE D'UN POSTE – JOURNALIER. ÈRE -TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité doit avoir à son actif selon les normes du Ministère de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques plus qu'une seule personne accréditée pour la lecture et le traitement des eaux usées et de l'eau potable;

ATTENDU QUE présentement, la Municipalité n'a qu'une personne ressource accréditée pour effectuer ces lectures et réaliser les traitements à son actif;

ATTENDU QU'il y a possibilité de partager cette ressource avec d'autres municipalités avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

D'OUVRIR un poste temporaire pour réaliser ces tâches spécifiques tels que la prise de données les fins de semaine, d'effectuer des tâches avec le responsable des travaux publics au besoin, de remplacer Monsieur Godin pendant les vacances de celui-ci, et autres tâches adjacentes s'il y a lieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS-ÈRES

6. COURRIER

- 6.1. Gouvernement fédéral -Tourisme : accusé réception résolution
- 6.2. Gouvernement du Québec : Accusé réception-7 km
- 6.3. Invitation à la marche et à la Course du rein 2019
- 6.4. Acceptation du projet FDT- 50 000\$ / ans Tourisme

7. RAPPORT DES COMITÉS

- 7.1. Sécurité civile...plan de mesure d'urgence
- 7.2. Régie Incendie

8. RAPPORT DE LA MAIRESSE

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1 _____
- 9.2 _____

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19h31 à 19h50

60-03-19 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

QUE la séance soit levée. Il est 19h 53 h.

Je, soussignée Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenues.

Madame Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim